

Comment introduire une autorisation FLEGT dans FLEGIT ?

Quelques informations préalables

FLEGIT est l'application lancée par la Commission européenne pour gérer les importations de bois concernées par le régime d'autorisation FLEGT. Il constitue une des composantes de TRACES, l'application de l'Union européenne en matière de réglementation sanitaire.

FLEGIT est ouvert à toutes les entreprises basées dans l'Union européenne qui souhaitent importer du bois ou des produits dérivés du bois couverts par les autorisations FLEGT. L'application FLEGIT permet aux autorités compétentes nationales en charge de la validation des autorisations FLEGT de traiter plus efficacement et plus rapidement les demandes des importateurs.

La tentative d'introduction d'une cargaison soumise à la réglementation FLEGT sans autorisation FLEGT validée est passible des sanctions prévues au code des douanes national, et notamment à la saisie définitive des marchandises.

Plusieurs étapes sont nécessaires pour soumettre une autorisation FLEGT aux autorités françaises.

Résumé de la marche à suivre

- 1) Se connecter au portail TRACES : <https://webgate.ec.europa.eu/tracesnt>
- 2) Créer un compte utilisateur (en votre nom propre) ;
- 3) Créer un rôle opérateur « importateur de bois » (au nom de votre entreprise) ;
- 4) Envoyer un mail à l'adresse : contact.flegt@agriculture.gouv.fr afin que la cellule puisse valider les comptes ;
- 5) Introduire en ligne une autorisation FLEGT et la soumettre à validation de l'autorité compétente ;
- 6) Faire parvenir le plus tôt possible **l'original du feuillet 1 V-légal** de la licence par voie postale à l'adresse suivante :

Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation
3, rue Barbet de Jouy
75007 Paris
A l'attention de la cellule FLEGT

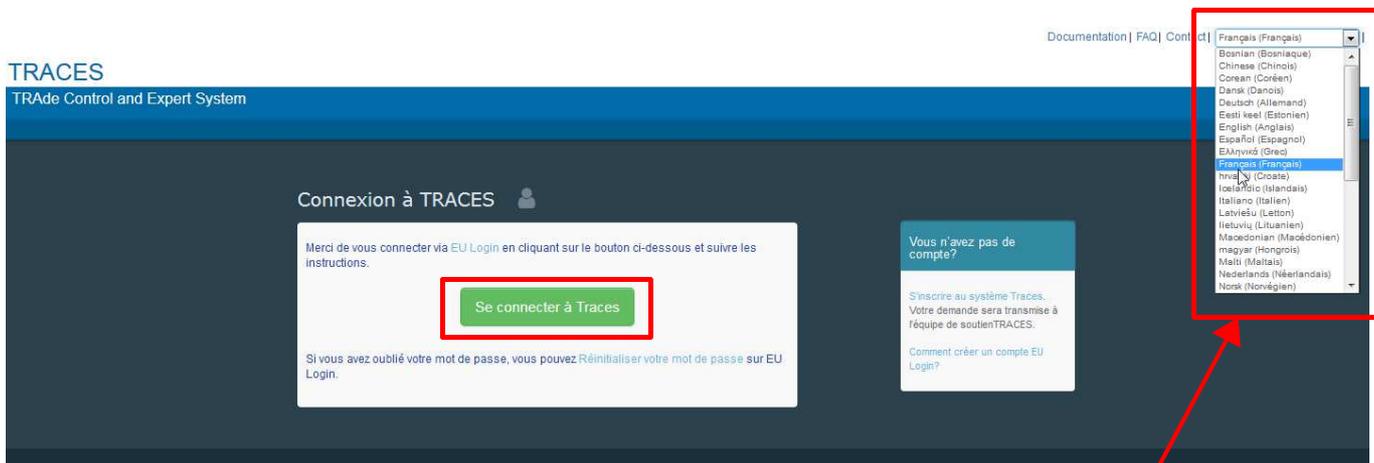
Le présent support présente brièvement les actions à accomplir dans TRACES et FLEGIT pour :

- 1) créer un compte « utilisateur » dans TRACES – EU LOGIN ;
- 2) créer un rôle opérateur « importateur de bois » dans TRACES ;
- 3) introduire une autorisation FLEGT et la soumettre à validation de l'autorité compétente dans FLEGIT.

1. Créer un compte « utilisateur » dans TRACES-EU LOGIN

Avoir un compte dans TRACES-ECAS est un préalable pour accéder à FLEGIT. Si vous possédez déjà un compte TRACES-ECAS dans le cadre d'une autre application de la Commission européenne, vous devez utiliser ce compte. Il lui suffit de demander les droits correspondants à FLEGIT (voir point 2 « paramétrer un rôle importateur », page suivante).

– Se connecter au lien : <https://webgate.ec.europa.eu/tracesnt>



L'écran ci-dessus apparaît. Au besoin, sélectionner la langue (français) sur la droite de l'écran.

Cliquer sur « *se connecter à TRACES* » pour se créer un compte.



Dans l'écran suivant, cliquer sur « *créer un compte* ».

Créer un compte

[Aide aux utilisateurs externes](#)

Prénom

Nom de famille

Courrier électronique

Confirmer l'adresse électronique

Langue des courriels
français (fr)

Saisir le code

En cochant cette case, vous reconnaissez avoir lu et compris la [déclaration de confidentialité](#)

Dans l'écran suivant, remplir les informations demandées.

ATTENTION : L'adresse mail doit être une adresse personnelle, non partagée.

Remarque : le site de la commission européenne vous envoie des e-mails, quelle que soit la langue utilisée dans l'interface. Le site envoie uniquement des e-mails pour vérifier votre identité ou pour vous informer des événements de sécurité affectant votre compte.

En entrant la lettre et les chiffres sur l'image, vous démontrez que vous n'êtes pas un robot. Si le code est trop difficile à lire, cliquez sur le bouton avec deux flèches pour en générer un nouveau.

Après avoir rempli les informations, cliquer sur « **créer un compte** ».

Ne pas oublier de cocher la case relative à la lecture de la déclaration de confidentialité.

Après avoir cliqué sur « **créer un compte** », un lien est envoyé vers l'adresse mail renseignée dans cette page d'information.

Cher/Chère **XXXXXXXX**

Vous avez été enregistré(e) dans EU Login.

Votre adresse électronique est **XXXXXX@XXXXXX**

Pour créer un mot de passe, veuillez cliquer sur le lien ci-dessous:

[ce lien](#)

Vous disposez d'un maximum de 24 h à partir de l'envoi de ce message pour créer votre mot de passe, mais nous vous conseillons d'introduire une autre demande en suivant le même lien: vous devrez alors indiquer de nouveau votre nom d'utilisateur et votre adresse électronique.

Si le lien ci-dessus ne fonctionne pas, vous pouvez copier l'adresse suivante (assurez-vous de copier l'adresse complète) et l'insérer dans votre navigateur web: <https://webgate.ec.europa.eu/cas/init/initialisePasswordLogin.cgi?wayf.domain=external&wayf.remember=checked&wayf.resetCode=qoo7PNaaYhJOIe0KWM2U0zyjYyj5rHe0JyGGPdj2fmzm&service=https%3A%2F%2Fwebgate.ec.europa.eu%2Ftrac>

En cas de problème, plutôt que de répondre à ce message, veuillez consulter les informations d'aide ou de contact figurant sur le site.

Veuillez noter qu'il peut s'écouler jusqu'à 5 minutes après réception de ce courriel avant que le site en question reconnaisse votre nouvelle demande.

Ce message vous est envoyé par EU Login

Après avoir cliqué sur le lien (indiqué ci-dessus) de l'e-mail, vous serez dirigé vers le site où vous serez invité à choisir un nouveau mot de passe pour le nom d'utilisateur que vous avez créé.

Nouveau mot de passe

! Veuillez choisir un nouveau mot de passe.

xxxxxx@xxxxxx
(Externe)

Nouveau mot de passe

Confirmer le nouveau mot de passe

Soumettre

Un mot de passe ne peut pas contenir votre nom d'utilisateur et doit comporter au minimum 10 caractères, choisis parmi au moins trois des quatre groupes de caractères suivants (espaces autorisés):

- Majuscules: A à Z
- Minuscules: a à z
- Chiffres: 0 à 9
- Caractères spéciaux: !"#%&'()*+,-./:;<=>?@[\^_`{|}~

Exemples: wjA4hdg7sU QhWIMUDz4E Qiaie5pNfE

[\[Générer d'autres mots de passe d'exemple\]](#)

Dans l'écran suivant, créer un nouveau mot de passe.

Après cela, cliquer sur « **soumettre** », le mot de passe de connexion à l'UE sera modifié et vous pourrez vous connecter au site de la commission européenne.

Nouveau mot de passe

! Votre mot de passe EU Login a été modifié.

Cliquez sur 'Continuer' ci-dessous pour poursuivre vers **tracesnt**

Continuer

Une confirmation de connexion apparaît.

Cliquer sur « **continuer** ».

Une redirection automatique s'effectue vers votre compte.

Après vous être assuré que vous disposez d'un accès à la connexion du site de la commission européenne, vous devez demander un compte « opérateur » (étape 2).

2. Créer un rôle **opérateur « importateur de bois »** au nom de l'entreprise

Remarque préalable : si au cours de la procédure de paramétrage de votre compte utilisateur, un message d'erreur apparaît intitulé « erreur 500 », vérifier que vous avez rempli tous les champs d'information obligatoires, marqués par une astérisque rouge. Cette erreur peut également résulter d'un dysfonctionnement temporaire du site. Dans ce cas, il conviendra de saisir à nouveau les informations demandées.

- Si vous venez de créer votre compte utilisateur et que vous poursuivez sur le site TRACES (étape 1), vous allez être directement redirigé vers la page « gérer les demandes d'autorisation » ci-dessous.

- Si vous n'êtes pas connecté au site TRACES, que vous avez déjà un compte utilisateur (voir étape 1) et que vous souhaitez paramétrer un compte **opérateur « importateur de bois »**, se connecter au lien suivant : <https://webgate.ec.europa.eu/tracesnt> et entrer vos identifiants (adresse électronique et mot de passe).

Demander une autorisation

Vous n'avez actuellement aucun rôle qui vous permette d'accéder à l'application.

Sélectionnez le type d'organisation pour laquelle vous demandez l'accès :

Opérateur

Opérateurs économiques tels qu'entreprise particulière, entrepôts, associations sans but lucratif...

Organisme de contrôle de la production biologique

Autorité

Informations personnelles

EU login est l'endroit où sont enregistrées vos données personnelles. Si l'une de ces informations est erronée vous pouvez la corriger ici. Cette correction apparaîtra automatiquement lors de votre prochaine connexion à TRACES.

Nom complet Léa DESBOIS

Domaine Externe

Nom d'utilisateur hestiva

Courriel lea_petret@hotmail.fr

Mon compte sur EU Login

Modifier votre mot de passe EU Login

Mettre à jour vos informations sur EU Login

L'écran suivant apparaît.

Cliquer sur l'onglet « **opérateur** ».

Sélectionner un opérateur existant

Pays France (FR)

Section: FLEGT (FLEGT)

Type d'activité: Importation de bois

Recherche: Entrez nom d'entreprise, numéro d'agrément.

Nom Adresse Activités

Commencer la recherche avec le bouton Recherche

Choisir le pays, la section et le type d'activité dans les menus déroulant.

Pour le pays, cliquer sur « **France (FR)** ».

Pour la section, cliquer sur « **FLEGT** ».

Pour le type d'activité, cliquer sur « **importation de bois** ».

Dans l'onglet « recherche », entrer le nom de votre organisation et cliquer sur « **recherche** ».

Deux cas de figure sont possibles :

- **Cas de figure n° 1 :** votre entreprise est déjà enregistrée dans la base (cela peut être le cas si un autre utilisateur a déjà enregistré votre entreprise).

Sélectionner un opérateur existant

+ Créer un nouvel opérateur Demander une autorisation

Vous n'avez pas trouvé l'opérateur dont vous avez besoin? Dans ce cas, vous pouvez envisager d'en créer un nouveau en utilisant le bouton ci-dessus.

Pays France (FR)

Section: FLEGT (FLEGT)

Type d'activité: Importation de bois

Recherche: desbois

Nom	Adresse	Activités
DESBOIS EORI: FR31569845600046	3 rue Barbet de Jouy 75007 Paris France	Importation de bois (FLEGT) Valide

Dans le cas n°1, sélectionner votre entreprise en cochant la case sur la droite.

Cliquer ensuite sur « **demandeur une autorisation** » en haut à droite.

- **Cas de figure n°2** : votre entreprise n'est pas enregistrée dans la base (cas le plus fréquent).

Dans le cas n°2, cliquer sur « **créer un nouvel opérateur** » en haut à droite de l'écran.

Dans la page suivante, remplir les informations relatives à l'entreprise dans le champ « **operators details** ».

Dans l'onglet « **nom** », indiquer le nom de l'entreprise.

Dans l'onglet « **pays** », sélectionner le pays où est située votre entreprise dans le menu déroulant. **Si elle se situe dans les DOM-TOM, cliquer sur « France ».**

Dans l'onglet « **ville** », commencer à taper le code postal, un menu déroulant apparaît avec des propositions. Puis sélectionner votre ville.

Remarque : À ce stade, si vous voyez un message bleu avec des opérateurs existants correspondant aux informations que vous avez saisies dans Nom, Pays et Ville, assurez-vous de ne pas créer d'opérateur dupliqué.

Dans l'onglet « **adresse** », renseigner l'adresse de l'entreprise.

Dans l'onglet « **téléphone** », entrer ensuite votre numéro de téléphone.

Cliquer sur le signe vert « + » afin d'ajouter un champs d'information de contact supplémentaire. Cliquer ensuite sur la flèche bleue à gauche et choisir « **email** ». Renseigner ensuite l'adresse email.

Remarque : les informations concernant les coordonnées de l'entreprise sont nécessaires aux autorités françaises compétentes qui pourront vous contacter en cas de problème avec la validation d'une autorisation FLEGT.

Dans « **identifiants d'opérateur** », cliquer sur « **add identifier** ».

Cliquer ensuite sur la flèche bleu « **v** » à gauche en dessous du type, un menu déroulant apparaît. Sélectionner le type « **EORI** » dans le menu déroulant.

Renseigner enfin le numéro EORI, c'est à dire le numéro de **TVA** de votre entreprise.

Exemple : FR31569845600046

Operator Details

Nom DEBOIS

Pays France (FR)

Région Paris, Île-de-France, France métropolitaine

Ville 75007 Paris

Adresse 3 rue Barbet de Jouy

Coordonnées

Téléphone 0149555108

Identifiants d'opérateur

Type Valeur

EORI FR31569845600046

Chapitre ou activité

Chapitre Produits du bois importés

+ Ajouter des données

Dans la rubrique « *Chapitre ou activité* », dans l'onglet « *chapitre* », sélectionner dans le menu déroulant « *produits de bois importés* ».

Cliquer ensuite sur « *ajouter des données* » à droite.

Operator Details

Nom DEBOIS

Pays France (FR)

Région Paris, Île-de-France, France métropolitaine

Ville 75007 Paris

Adresse 3 rue Barbet de Jouy

Coordonnées

Téléphone 0149555108

Identifiants d'opérateur

Type Valeur

EORI FR31569845600046

Chapitre ou activité

Chapitre Produits du bois importés

Activity

Activity details

Section FLEGT (FLEGT)

Activité Importation de bois

Identifiant

Valide à partir de +02:00 CEST

Valide jusqu'à +02:00 CEST

Date de publication

Date de l'application

Assigned responsible authorities

Search responsible authorities

Nom	Adresse	Rôle	Code
-----	---------	------	------

La rubrique « *activité* », apparaît.

Dans l'onglet « *section* », sélectionner « *FLEGT* » dans le menu déroulant.

Dans l'onglet « *activité* », sélectionner « *importateur de bois* » dans le menu déroulant.

Les autres informations seront remplies par l'autorité compétente.

Créer un nouvel opérateur

Chapitre ou activité

Chapitre Pas de chapitre de section

+ Ajouter des données

Une fois ces informations remplies, cliquer sur « *créer un nouvel opérateur* » en haut à droite de l'écran.

Confirmer la demande d'autorisation pour DEBOIS

À titre facultatif, vous pouvez fournir des informations utiles supplémentaires.

Message

Courriel name@domain.com

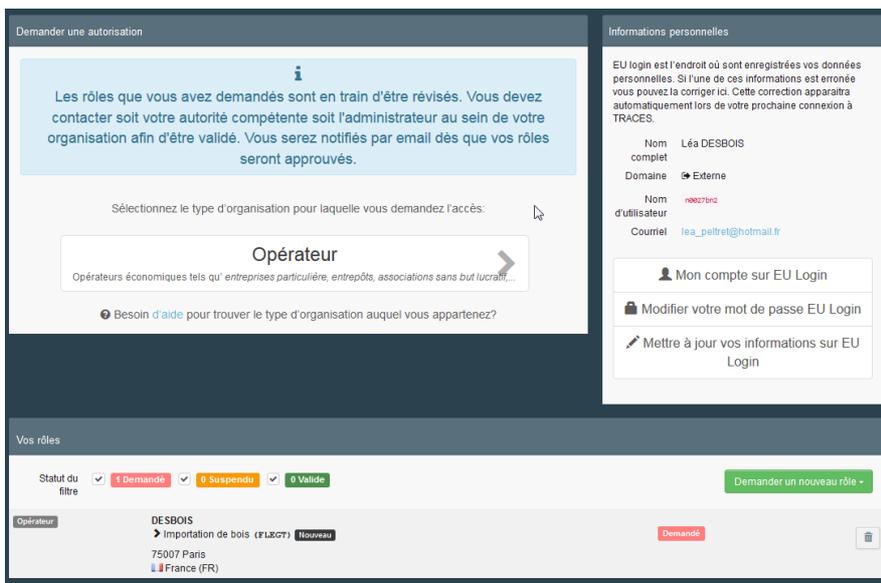
Téléphone +32 02 123456

Annuler Envoyer une demande d'autorisation

Un message apparaît à l'écran.

Vous pouvez fournir des informations complémentaires (courriel et téléphone). Ces informations sont facultatives.

Cliquer ensuite sur « *envoyer une demande d'autorisation* ».



Quand l'opérateur est créé, la fenêtre suivante apparaît.

Une fois cette opération réalisée, demander l'activation du compte auprès de l'autorité compétente nationale à l'adresse suivante : contact.flegt@agriculture.gouv.fr.

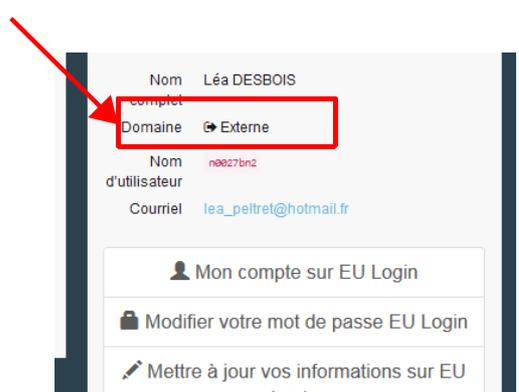
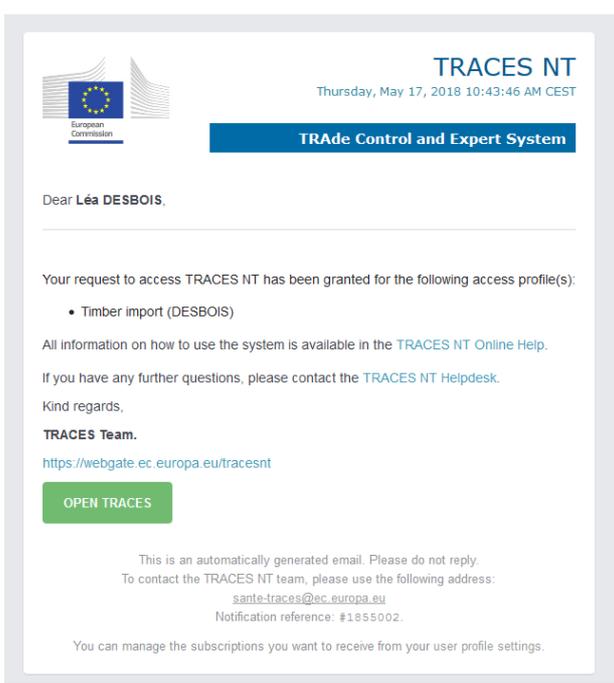
La messagerie d'envoi utilisée doit être la même que celle indiquée lors de la création du compte TRACES.

Dans l'objet du mail, indiquer « validation d'un rôle d'importateur de bois FLEGT ».

Dans le corps du mail, indiquer les informations suivantes :

- les noms, prénoms et références (adresse email, numéro de téléphone) de l'entreprise requérante à l'identique des informations inscrites lors de la création du compte TRACES ;
- votre numéro d'utilisateur qui se trouve à droite de l'écran.

Exemple : n0027bn2.



Une fois le compte opérateur validé par l'autorité compétente nationale, vous recevrez un email de confirmation (message ci-contre).

3. Introduire une autorisation dans FLEGIT

Les explications ci-dessous présentent les principales étapes pour introduire une autorisation FLEGT dans FLEGIT et la soumettre à la validation de l'autorité compétente.

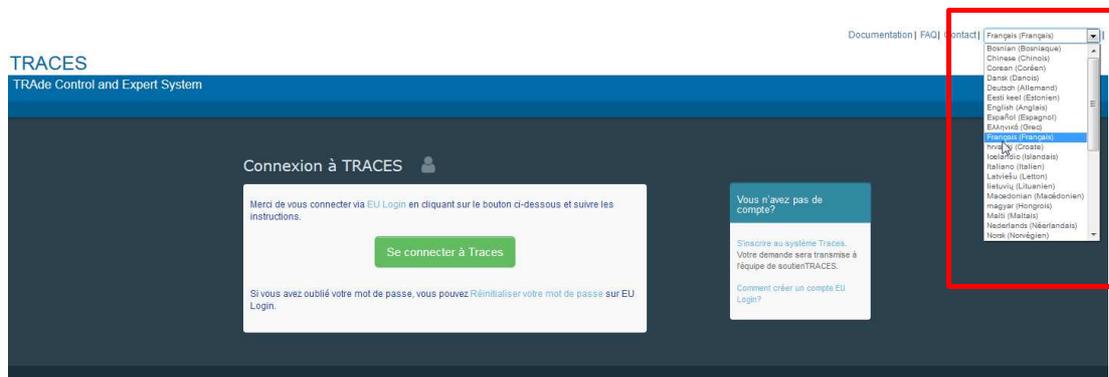
ATTENTION : pour pouvoir introduire une nouvelle licence, vous devez avoir créé un compte « utilisateur » (étape 1) et un compte « opérateur » (étape 2).

Remarque préalable : si au cours de la procédure d'introduction d'une autorisation, un message d'erreur apparaît intitulé « erreur 500 », vérifier que vous avez rempli tous les champs d'information obligatoires marquées par une astérisque rouge. Cette erreur peut également résulter d'un dysfonctionnement temporaire du site. Dans ce cas, il conviendra de saisir à nouveau les informations demandées.

– Se connecter au lien : <https://webgate.ec.europa.eu/tracesnt/login>

L'écran ci-dessous apparaît. Au besoin sélectionner la langue (français) sur la droite de l'écran.

Cliquer sur « *se connecter à TRACES* ».



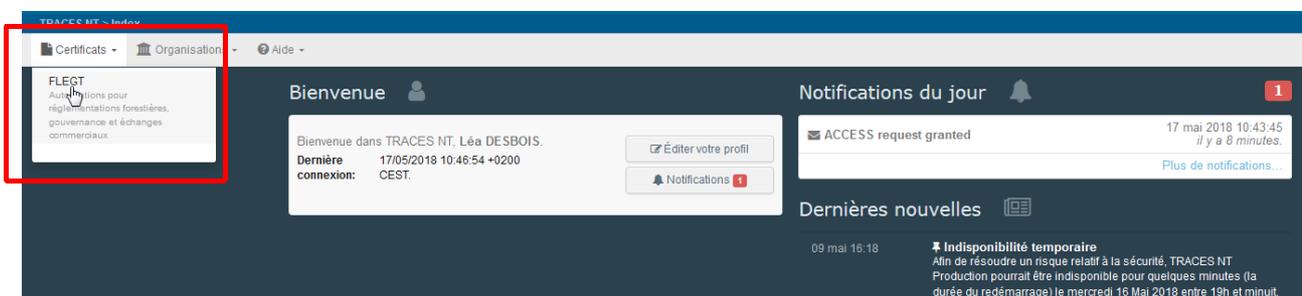
Sur la page suivante, vérifier que vous êtes connecté avec l'adresse de votre compte utilisateur.

Entrer votre mot de passe.

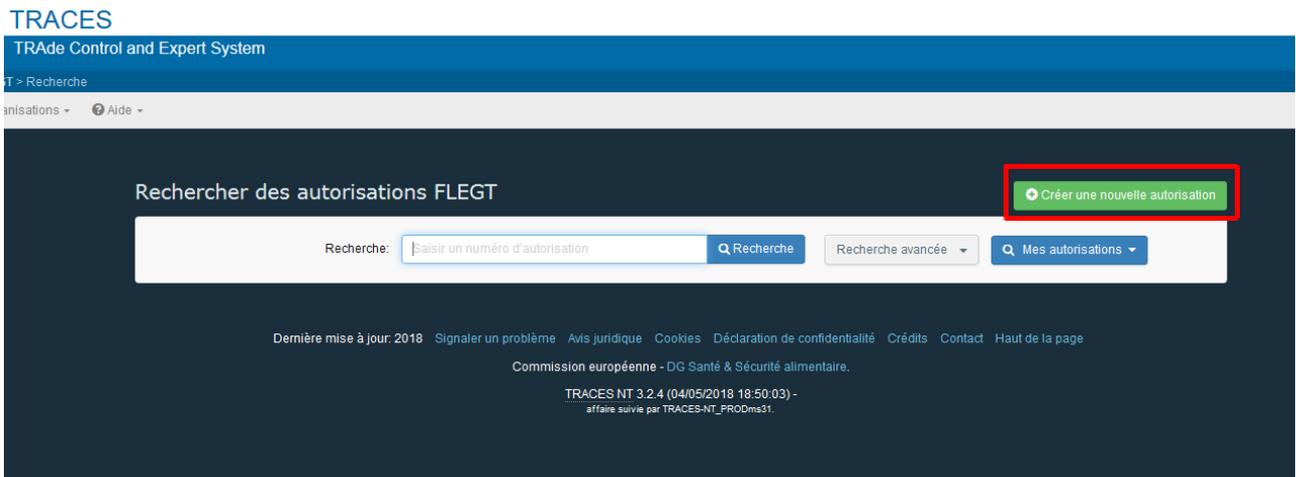
Cliquer sur « *connexion* ».

L'écran ci-dessous apparaît.

Dans le bandeau supérieur, sélectionner « *certificats* » puis « *FLEGT* ».
Cette action permet d'entrer dans l'applatif FLEGIT.



Dans l'écran suivant, pour introduire une autorisation FLEGT, sélectionner : « **créer une nouvelle licence** ».

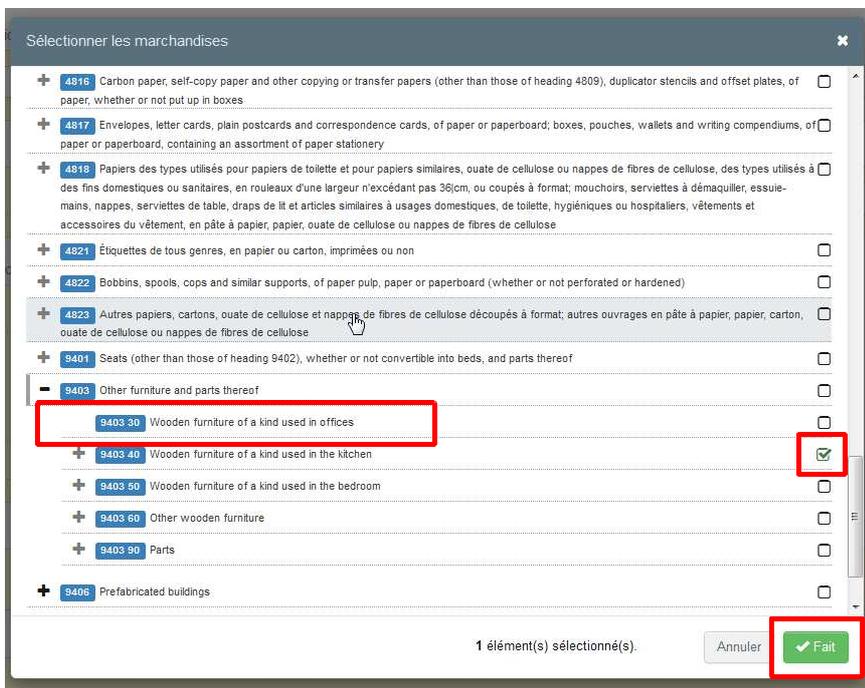


Remarque : Si vous avez déjà soumis une ou plusieurs autorisations à la validation des autorités nationales compétentes, vous pouvez la/les retrouver :

- soit, en tapant directement le numéro d'autorisation dans le champ « recherche »,
- soit, en cliquant sur l'onglet « mes autorisations ». Vous aurez une vue de liste des autorisations ainsi que leur statut (demandé / agréé / rejeté / ignoré).

Sélection des marchandises

Une fois sélectionné « **créer une nouvelle licence** », l'écran suivant apparaît.



Dans cette rubrique, cochez au moins un code SH correspondant au produit de l'autorisation FLEGT.

Ces codes se situent à la case 9 de l'autorisation. Si la mention « enclosed » figure dans l'autorisation, la liste des marchandises est indiquée en annexe de l'autorisation.

Il est possible de taper directement la référence du code SH concerné, en renseignant le champs « **recherche** ».

ATTENTION : cocher le code à **6 chiffres** quand il existe. Pour l'obtenir, cliquez sur « + » à côté du code à 4 chiffres.

Case 1 : autorités de délivrance

Dans le bandeau « **nom** », commencer à taper le nom de l'autorité émettrice, un menu déroulant apparaît.

Remarque : Mettre un espace après « PT. ». Une mauvaise saisie peut faire échec à l'apparition du menu déroulant.

Sélectionner ensuite l'autorité émettrice dans le menu déroulant.

L'information est automatiquement remplie.

Case 2 : réservé au pays de délivrance

Dans la case « **réservé au pays de délivrance** », vous devez remplir les informations mentionnées sur la version papier de la licence

Vous pouvez inscrire directement ces informations dans la zone de texte ou ajouter la version électronique ou scannée de l'autorisation FLEGT.

Pour introduire l'image de l'autorisation, cliquer sur « **dossier vers version numérisée** », puis sur l'image au centre de la cellule pour ajouter l'image.

Cases 3 : numéro de l'autorisation FLEGT

Case 4 : date d'expiration

Entrer le numéro de la licence.

Lorsque vous commencez à taper, une information apparaît expliquant le format de cette référence.

Remarque : l'autorisation peut comporter un code pays ne se terminant pas par FR bien que les marchandises soient dédouanées en France. C'est le cas lorsque les marchandises transitent préalablement par un autre pays, par exemple la Belgique ou l'Espagne, ou encore lorsque les marchandises sont exportées vers les DOM-TOM.

Sélectionner ensuite la date d'expiration dans le calendrier.

ATTENTION : une licence expirée ne pourra pas être validée.

Cases 5_6 : pays d'exportation

Case 7 : moyen de transport

5_6. Pays d'exportation

Pays Indonésie (ID)

- Géorgie du Sud et Îles Sandwich du Sud (GS)
- Haiti (HT)
- Honduras (HN)
- Hong-Kong (HK)
- Inde (IN)
- Indonésie (ID)
- Iran (République islamique d') (IR)
- Iraq (IQ)
- Islande (IS)

7. Moyens de transport (et identification)

?

Par défaut, le pays d'exportation est pré-sélectionné mais vous pouvez le modifier en cas de besoin en utilisant le menu déroulant.

La plupart du temps il s'agit de l'Indonésie.

Sélectionner le type de transport en utilisant le menu déroulant.

Case 8 : titulaire de l'autorisation (nom et adresse)

8. Titulaire de l'autorisation (nom et adresse)

Nom NOM Effacer

Adresse ADRESSE|

Pays (ID) Indonésie

Sélectionner d'abord le pays de l'exportateur dans le menu déroulant.

Reporter ensuite les informations inscrites sur la licence concernant le nom et l'adresse de l'exportateur.

Case 9 – 16 : marchandises

Dans ce champ, le ou les produits sélectionnés lors de la création de l'autorisation apparaissent. Le bouton « **ajouter une nouvelle marchandise** », permet d'intégrer d'autres codes HS dans le cas où plusieurs marchandises seraient concernées par l'autorisation FLEGT et n'auraient pas été cochées à l'étape 1.

ATTENTION : cocher le code à 6 chiffres quand il existe. Pour l'obtenir, cliquez sur le « + » à côté du code à 4 (voir le point précédent **sélection des marchandises**).

The screenshot shows the '9-16. Marchandises' section. At the top, there are buttons for '+ Ajouter une nouvelle marchandise...' and 'x Supprimer tout'. Below, two product categories are listed:

- Category 1: 9403 60 - Other wooden furniture**
 - Products: WHITE TABLE, TEAK WOODEN FURNITURE
 - Volume (m3): 11,5, 0,128
 - Poids net (kg): 2900,53, 160
 - Nombre d'unités: 504, 4
 - Nom scientifique: Tectona grandis
 - Pays de récolte: (ID)
- Category 2: 9401 69 - Other seats, with wooden frames - Other**
 - Product: BLACK CHAIR
 - Volume (m3): 2,61
 - Poids net (kg): 600
 - Nombre d'unités: 300
 - Nom scientifique: Betula pendula, Pinus radiata
 - Pays de récolte: (LT), (NZ)

At the bottom, a summary table shows calculated totals:

MESURES GLOBALES RELATIVES AUX PRODUITS	Volume (m3)	Poids net (kg)	Nombre d'unités
TOTAUX CALCULÉS	14,24	3660,53	808

Remplir la description, en indiquant le nom précis de la marchandise inscrit sur l'autorisation.

Le bouton « + » sur le côté droit permet d'ajouter une marchandise ayant le même code HS.

Remplir ensuite la mesure de la marchandise en indiquant le volume, le poids et le nombre d'unité.

ATTENTION : sur l'autorisation FLEGT le point «.» doit être remplacé par une virgule.

ATTENTION : le poids, le volume et le nombre d'unités doivent être indiqués ligne à ligne.

Ne pas remplir la case « **mesures globales** ».

Vérifier que les totaux calculés correspondent bien aux totaux inscrits dans l'autorisation FLEGT.

Préciser ensuite le type d'essence.

Dans le bandeau « **nom scientifique** », commencer à taper le nom de l'essence, indiqué **entre parenthèses** sur l'autorisation, un menu déroulant apparaît : sélectionner le nom de l'essence.

Le bouton « + » sur le côté droit permet d'ajouter plusieurs essences.

Remarque : si plusieurs marchandises proviennent de la même essence, il n'est pas nécessaire de renseigner l'essence autant de fois qu'il y a de marchandises. Une seule fois suffit.

Sélectionner ensuite le « **pays de récolte** » dans le menu déroulant. Lorsque l'essence provient de plusieurs pays de récolte, cliquer à nouveau sur le pays et récolte et sélectionner le ou les autres pays de récolte dans le menu déroulant.

The screenshot shows the 'Pays de récolte' dropdown menu. The menu is open, showing 'Indonésie' selected. Below the menu, there is a button labeled 'Add new country...'.

Case 17 : Signes distinctifs

Case 18 : Signature et cachet de l'autorité de délivrance

17. Signes distinctifs



Pas encore de texte ici! Cliquez pour ajouter!



Pas encore d'image! Cliquez pour ajouter!

18. Signature et cachet de l'autorité de délivrance *

Lieu:

Date:

Est signé Est revêtu d'un cachet



Pas de signature! Cliquez pour ajouter!



Pas de cachet! Cliquez pour ajouter!

Dans le champ 17, indiquez s'il existe des signes distinctifs (facultatif).

Vous pouvez également ajouter des pièces, par exemple le scan du code barre de l'autorisation FLEGT (facultatif).

Dans le champ 18, indiquez les dates et lieu délivrance.

Remarque : le lieu de délivrance se trouve à côté de la date.

Cochez ensuite les cases « *est signé* » et « *est revêtu* » d'un cachet.

Les icônes à droite permettent de rajouter des exemplaires de signatures ou de timbres administratifs (facultatif).

Cliquer ensuite sur « validation » en bas de l'écran

18. Signature et cachet de l'autorité de délivrance *

Lieu:

Date: WIB

Est signé Est revêtu d'un cachet

SOUMETTRE POUR VALIDATION 

Après avoir cliqué sur « *soumettre pour validation* », plusieurs informations sont à saisir, concernant les dates et lieu de destination.

18.99999-00724.002-ID-FR

Soumettre une autorisation pour validation

Point de mise en libre pratique (obligatoire)

Sélectionner le bureau de douane qui mettra les marchandises autorisées en libre pratique dans l'UE.

Nom:

Numéro COL:

Adresse:

Pays:

Annuler

L'écran suivant apparaît.

Dans la rubrique « *point de mise en libre pratique* », sélectionner d'abord le pays dans le menu déroulant et cliquer sur « *France FR* ».

La saisie de ces données est obligatoire. Néanmoins, les indications fournies sont indicatives.

Soumettre une autorisation pour validation

Point de mise en libre pratique (obligatoire)
Sélectionner le bureau de douane qui mettra les marchandises autorisées en libre pratique dans l'UE

Nom: fo

Numéro COL: []

Adresse: []

Pays:

- Rochefort transports bureau
- Fort de france mess. bureau
- Fort de france port bureau
- Foix bureau
- Fos port st louis pt bureau**
- Pointe à pitre port
- Pontarlier bureau
- St louis autoroute
- St malo bureau
- Saint Pierre bureau
- Vallard thonex bureau
- VERRIERES-DE-JOUX BC
- Grandpuits raffinerie
- Le lamenin raffinerie
- Martinique recette regionale
- DR Martinique
- DR Midi Pyrenees

Annuler Suivant

Ensuite, dans l'onglet « **nom** », commencer à taper le bureau des douanes par lequel seront dédouanées les marchandises. Exemple : « Fos sur mer » ou « le havre ».

Un menu déroulant apparaît : sélectionner ensuite le bureau des douanes dans le menu déroulant.

L'information est automatiquement remplie.

Remarque : le pays de dédouanement doit se situer en France mais le port peut être situé dans un pays voisin de l'Union européenne. Exemple : les marchandises sont arrivées au port d'Anvers en Belgique et sont transportées en France où elles sont dédouanées.

Soumettre une autorisation pour validation

Heure d'arrivée (obligatoire)
Quand les marchandises autorisées devraient-elles arriver au point de mise en libre pratique?

[] []

Annuler Précédent Suivant

Sélectionner dans le calendrier le jour d'arrivée des marchandises au port (estimation à plus ou moins 2 jours).

L'heure d'arrivée n'est pas à mentionner.

Soumettre une autorisation pour validation

Pour le compte de (facultatif)
Si vous êtes un agent travaillant pour le compte d'un autre importateur, veuillez décrire cet importateur

Nom: J00000X

Numéro EORI: FR00000X

Adresse: J0000000X

Pays: (FR) France

Annuler Précédent Suivant

Si vous êtes un mandataire (par exemple un transitaire) qui agit pour le compte d'un importateur, vous pouvez mentionner vos coordonnées dans cette rubrique.

Le numéro EORI est le numéro de TVA de votre entreprise.

Remarque : ces informations sont facultatives.

Soumettre une autorisation pour validation

Dernière étape...

En cliquant sur « Soumettre », vous envoyez une demande de validation de l'autorisation par l'autorité compétente de France, sur la base des informations fournies jusqu'à présent. Vous recevrez une notification dès que le processus de validation sera terminé.

Si vous avez des informations textuelles supplémentaires à fournir à l'autorité, utilisez la case ci-dessous.

Après la soumission, vous ne pourrez plus modifier les informations fournies.

Saisir des informations textuelles supplémentaires pour l'autorité...

Soumettre

Annuler Précédent

Si vous avez des informations à indiquer à l'autorité nationale compétente, les inscrire dans le cadre (facultatif).

Cliquer sur « *soumettre* ».

Remarque : vous pouvez toujours cliquer sur « *précédent* » si vous souhaitez modifier les informations de la licence.

En cliquant sur « *soumettre* », la demande sera envoyée à l'autorité compétente sur la base des informations saisies dans la licence. Après la soumission, vous ne pourrez plus modifier les informations fournies. Toutefois en cas d'oubli ou d'erreur, l'autorité compétente pourra les rectifier.

Si des anomalies de saisie sont détectées par FLEGIT, un message d'alerte apparaît (voir ci-dessous), en listant les incohérences relevées.

Si vous souhaitez traiter les anomalies relevées, cliquer sur « *résoudre les avertissements* ». Vous accéderez alors de nouveau à l'autorisation, que vous pourrez modifier.

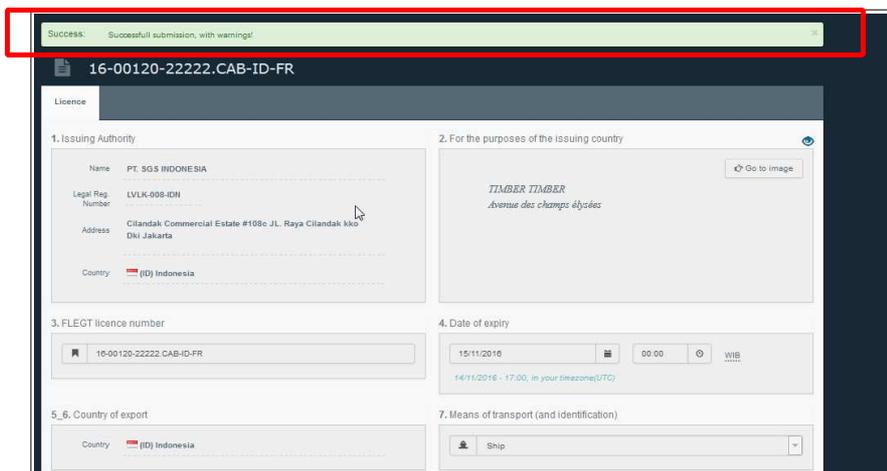
Malgré ce message, vous pouvez faire le choix de soumettre la demande d'autorisation en cliquant sur « *poursuivre la soumission d'informations* ».

Remarque : Si vous disposez d'une autorisation pour une importation de bois à destination des DOM-TOM, le code de licence ne se termine pas « FR ». Cela génère automatiquement des avertissements au moment de la soumission en ce qui concerne la case 3. Il convient d'ignorer ces avertissements et de cliquer sur « *poursuivre la soumission d'informations* ».

Résoudre les avertissements!

5 Avertissements:	Autorisation > Case 18 > Lieu	Devrait être rempli
	Autorisation > Case 3	Ne contient pas le code pays de l'ACEM UE
	Autorisation > Case 7	Devrait être rempli. Le système le remplit automatiquement.
	Demande de validation > Heure d'arrivée estimée	Should not be in the past.
	Demande de validation > Point de mise en libre pratique	Ne correspond pas au pays référencé dans le numéro d'autorisation

! Poursuivre la soumission d'informations!



Une fois la demande de validation soumise, un message apparaît sur la partie supérieure de l'écran de saisie des informations de l'autorisation.

Une fois l'autorisation FLEGT soumise dans FLEGIT, l'autorité compétente accède aux données de l'autorisation.

À la réception du feuillet 1, qui doit être adressé par la poste dès que possible, l'autorité compétente vérifie l'autorisation FLEGT. À cet effet, elle peut contacter l'importateur ou les autorités indonésiennes.

Une fois la validation réalisée, l'importateur peut réaliser ses formalités douanières. L'autorisation FLEGT doit avoir été validée avant la soumission du Document Administratif Unique.

L'importateur est informé par un mail automatique de la validation (ou du rejet) de son autorisation FLEGT.

Si l'autorité compétente rejette la demande de validation FLEGT, elle précise à l'importateur les raisons de ce rejet. L'importateur est invité à demander une nouvelle autorisation à son partenaire indonésien.

La tentative d'introduction d'une cargaison soumise à la réglementation FLEGT sans autorisation FLEGT validée est passible des sanctions prévues au code des douanes national, et notamment à la saisie définitive des marchandises.

ANNEXE : Marchandises nécessitant l'octroi d'une autorisation FLEGT

La présente annexe détaille, d'une part, les marchandises nécessitant l'octroi d'une autorisation FLEGT et, d'autre part, celles ne pouvant pas faire l'objet d'une telle autorisation et par conséquent d'une importation dans l'union européenne.

MARCHANDISES NÉCESSITANT L'OCTROI D'UNE AUTORISATION FLEGT		
Pays partenaire	Position SH	Désignation des marchandises
La République d'Indonésie	CHAPITRE 44	
		Bois de chauffage en rondins, bûches, ramilles, fagots ou sous formes similaires ; bois en plaquettes ou en particules ; sciures, déchets et débris de bois, même agglomérés sous forme de bûches, briquettes, boulettes ou sous formes similaires.
	4401 21 ex 4401 22	– Bois en plaquettes ou en particules -- de conifères – Bois en plaquettes ou en particules -- autres que de conifères (non de bambou ou de rotin)
	ex 4404 10	Bois en éclisses, lames, rubans et similaires – de conifères
	ex 4404 20	Bois en éclisses, lames, rubans et similaires – autres que de conifères -- Bois en éclisses, lames, rubans
	ex 4407	Bois sciés ou dédossés longitudinalement, tranchés ou déroulés, même rabotés, poncés ou collés par assemblage en bout, d'une épaisseur excédant 6 mm
		Feuilles pour placage (y compris celles obtenues par tranchage de bois stratifié), feuilles pour contre-plaqué et pour autres bois stratifiés similaires et autres bois sciés longitudinalement, tranchés ou déroulés, même rabotés, poncés, assemblés bord à bord ou en bout, d'une épaisseur n'excédant pas 6 mm
	4408 10	– De conifères
	4408 31	Dark red meranti, Light Red Meranti et Meranti Bakau
	4408 39	Autres, à l'exception de conifères, Dark Red Meranti, Light Red Meranti et Meranti Bakau
	ex 4408 90	Autres, à l'exclusion de conifères et de bois tropicaux visés à la note 2 de sous-positions du présent chapitre (non de bambou ou de rotin)
4409 10 ex 4409 29	Bois (y compris les lames et frises à parquet, non assemblées) profilés (languetés, rainés, bouvetés, feuillurés, chanfreinés, joints en V, moulurés, arrondis ou similaires) tout au long d'une ou de plusieurs rives, faces ou bouts, même rabotés, poncés ou collés par assemblage en bout. – De conifères – Autres que de conifères – autres (non de rotin)	

ex 4410 11	Panneaux de particules, panneaux dits « oriented strand board » (OSB) et panneaux similaires (par exemple « waferboards »), en bois ou en autres matières ligneuses, même agglomérés avec des résines ou d'autres liants organiques. – De bois -- Panneaux de particules (non de bambou ou de rotin) – De bois -- Panneaux dits « oriented strand board » (OSB) (non de bambou ou de rotin) – De bois -- Autres (non de bambou ou de rotin)
ex 4410 12	
ex 4410 19	
ex 4411	Panneaux de fibres de bois ou d'autres matières ligneuses, même agglomérées avec des résines ou d'autres liants organiques (non de bambou ou de rotin)
4412 31	Bois contre-plaqués, bois plaqués et bois stratifiés similaires – Autres bois contre-plaqués, constitués exclusivement de feuilles de bois (autres que bambou) dont chacune a une épaisseur n'excédant pas 6 mm : --Ayant au moins un pli extérieur en bois tropicaux visés à la note 2 de sous-positions du présent chapitre
4412 32	– Autres bois contre-plaqués, constitués exclusivement de feuilles de bois (autres que bambou) dont chacune a une épaisseur n'excédant pas 6 mm : -- Autres, ayant au moins un pli extérieur en bois autres que de conifères
4412 39	– Autres bois contre-plaqués, constitués exclusivement de feuilles de bois (autres que bambou) dont chacune a une épaisseur n'excédant pas 6 mm : -- Autres
ex 4412 94	– Autres : – À âme panneautée, lattée ou lamellée (non de rotin)
ex 4412 99	– Autres : -- Autres : --- « Barecore » (déchets de bois collés ensemble) (non de rotin) et --- Autres (non de rotin)
ex 4413	Bois dits « densifiés », en blocs, planches, lames ou profilés (non de bambou ou de rotin)
ex 4414	Cadres en bois pour tableaux, photographies, miroirs ou objets similaires (non de bambou ou de rotin)
ex 4415	Caisses, caissettes, cageots, cylindres et emballages similaires, en bois; tambours (tourets) pour câbles, en bois ; palettes simples, palettes-caisses et autres plateaux de chargement, en bois ; rehausses de palettes en bois (non de bambou ou de rotin)
ex 4416	Futailles, cuves, baquets et autres ouvrages de tonnellerie et leurs parties, en bois, y compris les merrains (non de bambou ou de rotin)

ex 4417	Outils, montures et manches d'outils, montures de brosses, manches de balais ou de brosses, en bois ; formes, embauchoirs et tendeurs pour chaussures, en bois (non de bambou ou de rotin)
ex 4418	Ouvrages de menuiserie et pièces de charpente pour construction, y compris les panneaux cellulaires, les panneaux assemblés pour revêtement de sol et les bardeaux (« shingles » et « shakes »), en bois (non de bambou ou de rotin)
ex 4419	Articles en bois pour la table et la cuisine (non de bambou ou de rotin)
ex 4421 90	Autres ouvrages en bois – Autres -- Bois préparés pour allumettes (non de bambou ou de rotin) et -- Autres --- Pavés en bois (non de bambou ou de rotin)
CHAPITRE 47	
4701	Pâtes de bois ou d'autres matières fibreuses cellulosiques; papier ou carton à recycler (déchets et rebuts) Pâtes mécaniques de bois
4702	Pâtes chimiques de bois, à dissoudre.
4703	Pâtes chimiques de bois, à la soude ou au sulfate, autres que les pâtes à dissoudre.
4704	Pâtes chimiques de bois, au bisulfite, autres que les pâtes à dissoudre.
4705	Pâtes de bois obtenues par la combinaison d'un traitement mécanique et d'un traitement chimique.
CHAPITRE 48 ⁵	
ex 4802	Papiers et cartons, non couchés ni enduits, des types utilisés pour l'écriture, l'impression ou d'autres fins graphiques et papiers et cartons pour cartes ou bandes à perforer, non perforés, en rouleaux ou en feuilles de forme carrée ou rectangulaire, de tout format, autres que les papiers des n ^{OS} 4801 ou 4803; papier et carton faits à la main (non de matériaux autres que le bois ou recyclés)
ex 4803	Papiers des types utilisés pour papiers de toilette, pour serviettes à démaquiller, pour essuie-mains, pour serviettes ou pour papiers similaires à usages domestiques, d'hygiène ou de toilette, ouate de cellulose et nappes de fibres de cellulose, même crêpés, plissés, gaufrés, estampés, perforés, colorés en surface, décorés en surface ou imprimés, en rouleaux ou en feuilles (non de matériaux autres que le bois ou recyclés)
ex 4804	Papiers et cartons kraft, non couchés ni enduits, en rouleaux ou en feuilles, autres que ceux des n ^{OS} 4802 ou 4803 (non de matériaux autres que le bois ou recyclés)

⁵ Les produits en papier provenant de matériaux autres que le bois ou recyclés sont accompagnés d'une lettre formelle du ministère indonésien de l'industrie autorisant l'utilisation de matériaux autres que le bois ou recyclés. Ces produits ne pourront pas bénéficier d'une autorisation FLEGT.

ex 4805	Autres papiers et cartons, non couchés ni enduits, en rouleaux ou en feuilles, n'ayant pas subi d'ouvraison complémentaire ou de traitements autres que ceux stipulés dans la note 3 du présent chapitre (non de matériaux autres que le bois ou recyclés)
ex 4806	Papiers et cartons sulfurisés, papiers ingraissables, papiers-calques et papier dit « cristal » et autres papiers calandrés transparents ou translucides, en rouleaux ou en feuilles (non de matériaux autres que le bois ou recyclés)
ex 4807	Papiers et cartons assemblés à plat par collage, non couchés ni enduits à la surface ni imprégnés, même renforcés intérieurement, en rouleaux ou en feuilles (non de matériaux autres que le bois ou recyclés)
ex 4808	Papiers et cartons ondulés (même avec recouvrement par collage), crêpés, plissés, gaufrés, estampés ou perforés, en rouleaux ou en feuilles, autres que les papiers des types décrits dans le libellé du n° 4803 (non de matériaux autres que le bois ou recyclés)
ex 4809	Papiers carbone, papiers dits « autocopiants » et autres papiers pour duplication ou reports (y compris les papiers couchés, enduits ou imprégnés pour stencils ou pour plaques offset), même imprimés, en rouleaux ou en feuilles (non de matériaux autres que le bois ou recyclés)
ex 4810	Papiers et cartons couchés au kaolin ou à d'autres substances inorganiques sur une ou sur les deux faces, avec ou sans liants, à l'exclusion de tout autre couchage ou enduction, même coloriés en surface, décorés en surface ou imprimés, en rouleaux ou en feuilles de forme carrée ou rectangulaire, de tout format (non de matériaux autres que le bois ou recyclés)
ex 4811	Papiers, cartons, ouate de cellulose et nappes de fibres de cellulose, couchés, enduits, imprégnés, recouverts, coloriés en surface, décorés en surface ou imprimés, en rouleaux ou en feuilles de forme carrée ou rectangulaire, de tout format, autres que les produits des types décrits dans les libellés des n ^{OS} 4803, 4809 ou 4810 (non de matériaux autres que le bois ou recyclés)
ex 4812	Blocs filtrants et plaques filtrantes, en pâte à papier (non de matériaux autres que le bois ou recyclés)
ex 4813	Papier à cigarettes, même découpé à format ou en cahiers ou en tubes (non de matériaux autres que le bois ou recyclés)
ex 4814	Papiers peints et revêtements muraux similaires ; vitrauphanies (non de matériaux autres que le bois ou recyclés)
ex 4816	Papiers carbone, papiers dits « autocopiants » et autres papiers pour duplication ou reports (autres que ceux du n° 4809), stencils complets et plaques offset, en papier, même conditionnés en boîtes (non de matériaux autres que le bois ou recyclés)

ex 4817	Enveloppes, cartes-lettres, cartes postales non illustrées et cartes pour correspondance, en papier ou carton ; boîtes, pochettes et présentations similaires, en papier ou carton, renfermant un assortiment d'articles de correspondance (non de matériaux autres que le bois ou recyclés)
ex 4818	Papiers des types utilisés pour papiers de toilette et pour papiers similaires, ouate de cellulose ou nappes de fibres de cellulose, des types utilisés à des fins domestiques ou sanitaires, en rouleaux d'une largeur n'excédant pas 36 cm, ou coupés à format; mouchoirs, serviettes à démaquiller, essuie-mains, nappes, serviettes de table, couches pour bébés, serviettes et tampons hygiéniques, draps de lit et articles similaires à usages domestiques, de toilette, hygiéniques ou hospitaliers, vêtements et accessoires du vêtement, en pâte à papier, papier, ouate de cellulose ou nappes de fibres de cellulose (non de matériaux autres que le bois ou recyclés)
ex 4821	Étiquettes en papier ou en carton de toutes sortes, imprimées ou non (non de matériaux autres que le bois ou recyclés)
ex 4822	Tambours, bobines, fusettes, canettes et supports similaires, en pâte à papier, papier ou carton, même perforés ou durcis (non de matériaux autres que le bois ou recyclés)
ex 4823	Autres papiers, cartons, ouate de cellulose et nappes de fibres de cellulose découpés à format ; autres ouvrages en pâte à papier, papier, carton, ouate de cellulose ou nappes de fibres de cellulose (non de matériaux autres que le bois ou recyclés)
CHAPITRE 94	
9401 61	Sièges (à l'exclusion de ceux du n° 94.02), même transformables en lits, et leurs parties – Autres sièges, avec bâti en bois: -- Rembourrés
9401 69	– Autres sièges, avec bâti en bois: -- Autres
9403 30	Autres meubles et leurs parties – Meubles en bois des types utilisés dans les bureaux
9403 40	– Meubles en bois des types utilisés dans les cuisines
9403 50	– Meubles en bois des types utilisés dans les chambres à coucher
9403 60	– Autres meubles en bois
ex 9403 90	– Parties: -- Autres (SH 9403.90.90 en Indonésie)
ex 9406 00	Constructions préfabriquées – Autres constructions préfabriquées: -- De bois (SH 9406.00.92 en Indonésie)

**MARCHANDISES NE POUVANT FAIRE L'OBJET D'UNE IMPORTATION DANS
L'UNION EUROPÉENNE**

CHAPITRE 44

	4403	Bois bruts, même écorcés, désaubiés ou équarris. [interdits à l'exportation en vertu de la législation indonésienne. Conformément à l'article 3, paragraphe 3, de l'accord de partenariat volontaire entre l'Union européenne et la République d'Indonésie sur l'application des réglementations forestières, la gouvernance et les échanges commerciaux de produits du bois vers l'Union européenne (ci-après « l'APV UE-Indonésie ») ⁶ , les produits relevant de ce code SH ne peuvent pas bénéficier de l'autorisation FLEGT et, par conséquent, ne peuvent pas être importés dans l'Union.
	ex 4404	Bois feuillards ; échelas, fendus ; pieux et piquets en bois, appointés, non sciés longitudinalement ; bois simplement dégrossis ou arrondis, mais non tournés ni courbés ni autrement travaillés, pour cannes, parapluies, manches d'outils ou similaires. (interdits à l'exportation en vertu de la législation indonésienne. Conformément à l'article 3, paragraphe 3, de l'APV UE-Indonésie, les produits relevant de ce code SH ne peuvent pas bénéficier d'une autorisation FLEGT et, par conséquent, ne peuvent pas être importés dans l'Union).
	4406	Traverses en bois pour voies ferrées ou similaires (interdits à l'exportation en vertu de la législation indonésienne. Conformément à l'article 3, paragraphe 3, de l'APV UE-Indonésie, les produits relevant de ce code SH ne peuvent pas bénéficier d'une autorisation FLEGT et, par conséquent, ne peuvent pas être importés dans l'Union).
	ex 4407	Bois sciés ou dédossés longitudinalement, tranchés ou déroulés, non rabotés, non poncés, ou non collés par assemblage en bout, d'une épaisseur excédant 6 mm. (interdits à l'exportation en vertu de la législation indonésienne. Conformément à l'article 3, paragraphe 3, de l'APV UE-Indonésie, les produits relevant de ce code SH ne peuvent pas bénéficier d'une autorisation FLEGT et, par conséquent, ne peuvent pas être importés dans l'Union).
	ex 4420 90	Bois marquetés et bois incrustés ; coffrets, écrins et étuis pour bijouterie ou orfèvrerie et ouvrages similaires, en bois. – Autres -- Bois sous forme de grumes ou billes équarries avec un simple traitement de surface, sculpté ou finement fileté ou peint, sans valeur ajoutée significative et aucune modification substantielle de forme (SH ex. 4420.90.90.00 en Indonésie) (interdits à l'exportation en vertu de la législation indonésienne. Conformément à l'article 3, paragraphe 3, de l'APV UE-Indonésie, les produits relevant de ce code SH ne peuvent pas bénéficier d'une autorisation FLEGT et, par conséquent, ne peuvent pas être importés dans l'Union).

⁶ JOUE L 150 du 20.5.2014, p.252.

	ex 4421 90	– Autres -- Autres --- Bois sous forme de grumes ou billes équarries avec un simple traitement de surface, sculpté ou finement fileté ou peint, sans valeur ajoutée significative et aucune modification substantielle de forme (SH ex. 4421.90.99.00 en Indonésie) (interdits à l'exportation en vertu de la législation indonésienne. Conformément à l'article 3, paragraphe 3, de l'APV UE-Indonésie, les produits relevant de ce code SH ne peuvent pas bénéficier d'une autorisation FLEGT et, par conséquent, ne peuvent pas être importés dans l'Union).
	CHAPITRE 97	
	ex 9702 00	Gravures, estampes et lithographies originales Bois sous forme de grumes ou billes équarries avec un simple traitement de surface, sculpté ou finement fileté ou peint, sans valeur ajoutée significative et aucune modification substantielle de forme (SH ex. 9702.00.00.00 en Indonésie) (interdits à l'exportation en vertu de la législation indonésienne. Conformément à l'article 3, paragraphe 3, de l'APV UE-Indonésie, les produits relevant de ce code SH ne peuvent pas bénéficier d'une autorisation FLEGT et, par conséquent, ne peuvent pas être importés dans l'Union).